

Le 19 janvier 2011

BFL CANADA risques et assurances inc.
2001 McGill Collège, # 2200, Montréal, Québec H3A 1G1
Tél:(514) 843-3632 ou (800) 465-2842
Courriel:Sports@BFLCanada.ca

AVIS À TOUS LES CLUBS/ÉCOLES

INSTALLATION/INSPECTION DES HARNAIS

RESPONSABILITÉ CIVILE

Afin d'éviter des accidents qui peuvent résulter à des blessures sérieuses, votre attention est de mise en ce qui a trait aux recommandations indiquées ci-après concernant les installations et inspections des harnais.

Installation :

Nous recommandons que tout harnais soit installé par un installateur QUALIFIÉ (Expert en la matière). Il/elle devra remettre, à votre club/école, une preuve d'assurance confirmant qu'il/elle est bien assuré(e) pour cette activité, advenant le cas où une réclamation soit portée contre lui/elle.

Inspection :

Nous recommandons que votre harnais soit inspecté à chaque année et que vous vous conformiez à toutes recommandations de l'installateur immédiatement après l'inspection.

Note importante : L'installation/inspection d'un harnais n'est pas couverte dans votre programme d'assurance auprès de Patinage Canada. Tel que mentionné précédemment, c'est la responsabilité de l'installateur de se procurer une telle assurance. L'utilisation d'un harnais (si utilisé par un club/entraîneur de Patinage Canada) sera couverte dans le programme d'assurance.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Roxanne Jobin ou Serge Roy de BFL Canada.

